

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant 673717 NB INC.	Numéro de permis 2006009	Date d'inspection Le 09 décembre 2022	
Nom de l'établissement La p'tite garderie de Ste. Anne		Numéro de téléphone (506) 743-6038	
Adresse 7554 134 Route Sainte-Anne-de-Kent NB E4S 1H2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mireille Comeau		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
10(1) Dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel, le nombre d'éducateurs fixé pour un groupe d'enfants d'âge hétérogène bénéficiaires de services se calcule comme suit : a) en multipliant le nombre d'enfants du même âge par le facteur correspondant établi à l'annexe A; b) en additionnant les résultats de la multiplication que prévoit l'alinéa a).	10(1)	09 déc. 2022	09 déc. 2022
<p>Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a observé que le ratio n'était pas respecté dans un local. Une éducatrice de surplus a été contactée et elle est venue à la garderie pour respecter le ratio. Les ratios doivent être respectés en tout temps de la journée. La lacune est maintenant conforme.</p>			
10(7) Malgré ce que prévoit le paragraphe (1), les enfants en bas âge ne peuvent être regroupés avec des enfants d'un groupe d'âge différent.	10(7)	09 déc. 2022	09 déc. 2022
<p>Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a observé que les enfants à bas âges étaient regroupés avec un autre groupe d'âge. Les éducatrices ont effectué des changements temporaires dans le local et les ratios en été respecté. Comme indiqué dans la section 8.1.3 du Manuel de l'Exploitant, les enfants en bas âge ne peuvent être regroupés avec des enfants d'un groupe d'âge différent. L'inspectrice a eu une conversation avec l'exploitante à ce sujet et des changements dans le local devront être effectués pour assurer que les enfants en bas âges ne soient pas regroupés avec d'autres groupes d'âge. Un plan sera mis en place dès lundi. La lacune est maintenant conforme.</p>			

Commentaires généraux

L'inspectrice a observé les enfants durant le dîner, la sieste, la collation ainsi que des activités libres dehors.

L'inspectrice a été en mesure d'observer des interactions positives entre les enfants et les éducatrices.

original signé par
Mireille Comeau

Le 09 décembre 2022

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Cynthia Wood

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 09 décembre 2022

Date